

IMPORTANT

A TOUS NOS COPROPRIETAIRES

Télévision – Passage au numérique le 08 mars 2011

Si vous recevez la TV par l'ADSL (via le téléphone) ou par le câble (abonnement Numéricable),ou si vous avez la fibre optique, vous n'êtes pas concernés et vous n'avez rien à faire.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans la nuit du 07 au 08 mars 2011, vers minuit, les émissions de TV vont s'arrêter. Le redémarrage des émetteurs se fera le 08 mars vers 08h00 pour Paris Tour Eiffel et dans la journée avant 18h00 pour les autres émetteurs de la région parisienne. Attention, les fréquences vont changer et il faudra effectuer un réglage et une recherche de chaînes comme à la mise en service de votre TV ou de votre décodeur TNT.

Dès maintenant et avant le 07 mars :

Vous devrez être équipés d'une TV récente avec décodeur TNT incorporé ou d'un adaptateur numérique raccordé à votre prise d'antenne et à la prise péritel de votre TV.

Assurez-vous de recevoir déjà la TNT, sinon, votre installation n'est pas compatible et ne fonctionnera plus le 08 mars. Faites vous aider par un proche, un voisin ou un installateur TV.

Vérifiez que vous savez lancer une recherche automatique des chaînes sur votre TV ou décodeur, si vous ne savez pas, faites vous expliquer car il faudra le faire impérativement le 08 mars.

La procédure se fait par la télécommande en suivant les menu « Installation des chaînes ou réglage ou configuration puis rechercher toutes les chaînes ou recherche automatique » En cas de difficulté, consultez la notice de votre TV ou décodeur.

Le 08 mars dans la journée :

Démarrez votre TV et lancez une nouvelle recherche des chaînes. La procédure dure plusieurs minutes puis vous aurez accès aux 18 chaînes de la TNT nationale + les chaînes locales. Relancez l'opération plusieurs fois dans la journée en cas d'échec.

Si le soir vous ne recevez toujours rien contactez des voisins de votre immeuble pour savoir si vous êtes seul à ne pas recevoir. Si vos voisins reçoivent le problème vient de votre installation, si personne ne reçoit, alors seulement contactez votre syndic.

Nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier et vous prions de croire, Madame Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments dévoués.